



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département de l'Hérault
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune de VALROS

Envoyé en préfecture le 28/03/2021

Reçu en préfecture le 28/03/2021

Affiché le 01/04/2021

ID : 034-213403256-20210323-202100001CCASCA-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt trois mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président**.

Date de convocation : 17 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présents : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Simone Bonnet, Marie-Catherine GOFFIN, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilyne PRIVAT, Carmen Roméro.

Procurations : Patricia Fermin à Bernabela Aguila, Georges Guirlinger à Brigitte Ambal.

Absents excusés : Sandrine HUILLET-BRAX,

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 2021000001

Objet : approbation du Compte de Gestion 2020

M. le Président rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil d'administration ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Président sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

M. le Président présente au Conseil le compte de gestion 2020 relatif au budget du CCAS et l'informe qu'il s'est assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

M. le Président propose au Conseil d'administration d'approuver le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 relatif au budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Monsieur le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 10

Où l'exposé du Président et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le compte de gestion transmis par la Trésorerie Béziers Municipale,

Approuve le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020 relatif au du budget du CCAS de la Commune de Valros qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Michel LOUP,
Président du CCAS de Valros





REPUBLIQUE FRANCAISE - Département de l'Hérault
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune de VALROS

Envoyé en préfecture le 28/03/2021

Reçu en préfecture le 28/03/2021

Affiché le 01/04/2021

ID : 034-213403256-20210323-202100001CCASCA-BF



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt trois mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président**.

Date de convocation : 17 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présents : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Simone Bonnet, Marie-Catherine GOFFIN, Sandrine HUILLET-BRAX, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilyne PRIVAT, Carmen Roméro.

Procurations : Patricia Fermin à Bernabela Aguila, Georges Guirlinger à Brigitte Ambal.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 202100002

Objet : approbation du Compte Administratif 2020

M. le Président présente au Conseil d'administration le compte administratif 2020 du budget du CCAS de la commune de Valros détaillés dans les documents comptables joints qui se résument par section, avec intégration des restes à réaliser 2020 (RAR) et des résultats 2019 comme suit :

| Section Fonctionnement | | Section Investissement | |
|---------------------------------|----------------------|---------------------------------|----------------------|
| Dépenses 2020 | 5 789,19 € | Dépenses 2020 | 0 € |
| Recettes 2020 | 18 913,31 € | Recettes 2020 | 15 395,00 € |
| Résultat 2020 | + 13 124,12 € | Résultat 2020 | + 15 395,00 € |
| Report résultats 2019 | + 10 108,69 € | Report résultats 2019 | + 22 865,96 € |
| Résultat 2020 (hors RAR) | + 23.232,81 € | Résultat 2020 (hors RAR) | + 38 260,96 € |
| RAR 2020 Dépenses | / | RAR 2020 Dépenses | 0 € |
| RAR 2020 Recettes | / | RAR 2020 Recettes | 0 € |
| Résultat 2020 (avec RAR) | + 23.232,81 € | Résultat 2020 (avec RAR) | + 38 260,96 € |

M. le Président quitte la salle du Conseil.

Mme Bernabela AGUILA, Vice-Présidente, demande au Conseil d'administration de se prononcer sur le compte administratif présenté.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 10

Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'action sociale et familiale,

Vu le compte de gestion transmis par la Trésorerie Béziers Municipale,

- **Vote et approuve** chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du compte administratif 2020 du budget du CCAS de la Commune de Valros.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Michel LOUP, Président du CCAS de Valros.



IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Valros, le 25/03/2021
Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.
A Valros, le 25/03/2021

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 10

Nombre de suffrages exprimés : 10

VOTES : Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Date de convocation : 17/03/2021

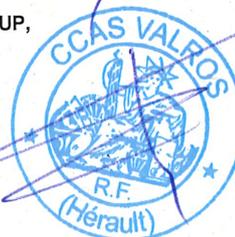
Les membres du Conseil d'administration,

| | |
|------------------------|---|
| Bernabela AGUILA | |
| Brigitte AMBAL | |
| Simone BONNET | |
| Patricia FERMIN | |
| Georges GUIRLINGER | |
| Marie-Catherine GOFFIN | |
| Sandrine HUILLET-BRAX | |
| Michel LOUP | / |
| Patrick MARTINEZ | |
| Marilyne PRIVAT | |
| Carmen ROMERO | |

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,
Président



Envoyé en préfecture le 28/03/2021

Reçu en préfecture le 28/03/2021

Affiché le 01/04/2021

Berger
Levrault

ID : 034-213403256-20210323-202100004CCASBP-BF

34325
Code INSEE

COMMUNE DE VALROS
Budget CCAS M14-97

DELIBERATION DU Conseil d'administration
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020
Délibération n° 202100003CCAS

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2020, le Conseil d'administration convoqué en date du 17 mars 2021 et réuni en séance ordinaire le 23 mars 2021, décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 11
Nombre de membres présents : 11
Nombre de membres exprimés : 11
VOTES : 11
Pour : 11 Contre : 0 Abstentions : 0

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

| | |
|---|------------------|
| Résultat de fonctionnement | |
| A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 13 124,12 |
| B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) | 10 108,69 |
| C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous) | 23 232,81 |
| Solde d'exécution de la section d'investissement | |
| D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent) | 38 260,96 |
| E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1) | 0,00 |
| Besoin de financement F. = D. + E. | 0,00 |
| AFFECTATION =C. = G. + H. | 23 232,81 |
| 1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F | 5 000,00 |
| 2) H. Report en fonctionnement R 002 (2) | 18 232,81 |
| DEFICIT REPORTE D 002 (4) | |

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

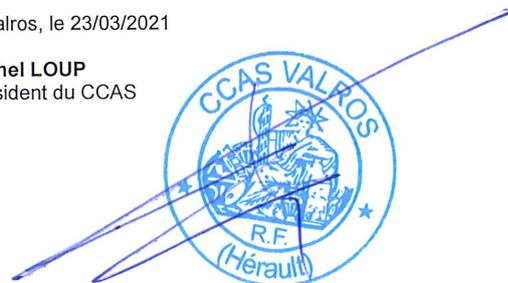
(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication.

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification en vertu des articles R 421-1 et R 421-5 du Code de justice administrative, précise que depuis le 01/12/2018 le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

A Valros, le 23/03/2021

Michel LOUP
Président du CCAS



ARRETE ET SIGNATURES

A Valros le 23/03/2021, les membres du Conseil d'Administration du CCAS

Envoyé en préfecture le 28/03/2021

Reçu en préfecture le 28/03/2021

Affiché le

ID : 034-213403256-20210323-202100004CCASBP-BF

Berger
Levrault

| | |
|------------------------|--|
| Bernabela AGUILA | |
| Brigitte AMBAL | |
| Simone BONNET | |
| Patricia FERMIN | |
| Georges GUIRLINGER | |
| Marie-Catherine GOFFIN | |
| Sandrine HUILLET-BRAX | |
| Michel LOUP | |
| Patrick MARTINEZ | |
| Marilyne PRIVAT | |
| Carmen ROMERO | |



REPUBLIQUE FRANCAISE - Département de l'Hérault
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune de VALROS

Envoyé en préfecture le 28/03/2021

Reçu en préfecture le 28/03/2021

Affiché le 01/04/2021



ID : 034-213403256-20210323-202100004CCASBP-BF

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 23 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt trois mars, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président**.

Date de convocation : 17 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présents : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Simone Bonnet, Marie-Catherine GOFFIN, Sandrine HUILLET-BRAX, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilyne PRIVAT, Carmen Roméro.

Procurations : Patricia Fermin à Bernabela Aguila, Georges Guirlinger à Brigitte Ambal.

Absents excusés : néant

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 202100004

Objet : vote du Budget Primitif 2021

M. le Président présente au Conseil d'administration le budget primitif 2021 du CCAS détaillé dans les documents comptables joints qui se résument par section comme suit :

| Section Fonctionnement | | Section Investissement | |
|------------------------|-------------|------------------------|-------------|
| Dépenses | 36.482,81 € | Dépenses | 63.260,96 € |
| Recettes | 36.482,81 € | Recettes | 63.260,96 € |

Soit un budget, avec reprise des résultats, équilibré à hauteur de 99.743,77 € en recettes et dépenses.

M. le Président propose au conseil de voter le budget chapitre par chapitre en section de fonctionnement et en section d'investissement

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 11

Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code de l'action sociale et familiale,

- Vote et approuve chapitre par chapitre les sections de fonctionnement et d'investissement du budget primitif 2021 du CCAS de la Commune de Valros.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Michel LOUP,
Président du CCAS de Valros



Envoyé en préfecture le 28/03/2021

Reçu en préfecture le 28/03/2021

Affiché le

Berger
Levraut

COMMUNE DE VALROS - 34 - Budget CCAS M14-97 - BP 2021

ID : 034-213403256-20210323-202100004CCASBP-BF

IV - ANNEXES

IV

ARRETE ET SIGNATURES

D2

Présenté par le Président,
A Valros, le 23/03/2021
Le Président,



Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session Ordinaire.

A Valros, le 23/03/2021

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : *M*

Nombre de suffrages exprimés : *M*

VOTES : Pour : *M*

Contre : *Q*

Abstention : *Q*

Date de convocation : 17/03/2021

| | |
|------------------------|--------------------|
| Bernabela AGUILA | <i>[Signature]</i> |
| Brigitte AMBAL | <i>[Signature]</i> |
| Simone BONNET | <i>[Signature]</i> |
| Patricia FERMIN | <i>[Signature]</i> |
| Georges GUIRLINGER | <i>[Signature]</i> |
| Marie-Catherine GOFFIN | <i>[Signature]</i> |
| Sandrine HUILLET-BRAX | <i>[Signature]</i> |
| Michel LOUP | <i>[Signature]</i> |
| Patrick MARTINEZ | <i>[Signature]</i> |
| Marilyne PRIVAT | <i>[Signature]</i> |
| Carmen ROMERO | <i>[Signature]</i> |

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture et de la publication.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,
Président





REPUBLIQUE FRANCAISE - Département de l'Hérault
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
Commune de VALROS

Envoyé en préfecture le 19/07/2021

Reçu en préfecture le 19/07/2021

Affiché le 18/07/2021

ID : 034-213403256-20210707-202100005CCAS-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 07 JUILLET 2021

L'an deux mil vingt et un le sept juillet, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président.**

Date de convocation : 29 juin 2021

Nombre de membres en exercice : 11

Etaient présents : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Simone Bonnet, Patricia Fermin, Georges Guirlinger, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilynne PRIVAT, Carmen Roméro.

Procurations : néant

Absents excusés : Marie-Catherine GOFFIN, Sandrine HUILLET-BRAX

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 202100005

Objet : Loyer 2021 – logement haut

M. le Président rappelle au Conseil que plusieurs logements sont loués par le C.C.A.S.

Il rappelle que le montant des loyers est réévalué chaque année sauf décision contraire du Conseil d'Administration au regard de l'indice fixé dans le bail.

Il précise que du fait du départ des locataires du logement haut au 274 avenue de la Montagne fin juin, il convient de fixer le nouveau loyer pour le bail à venir.

M. le Président rappelle au Conseil la liste des logements concernés ainsi que le montant des loyers actuels au 1er Janvier 2021 après application des révisions :

| | |
|-------------------------------|------------------------|
| Foyer Marthe ARRIVAT : | 2021 |
| Logement haut | 599 € |
| Logement bas gauche | 421 € |
| Logement bas droite | 395 € |
| Ramonétage | vide – travaux à venir |

M. le Président propose de fixer à 599 € le loyer du logement haut du bâtiment du CCAS sis 274 avenue de la Montagne à compter du 1^{er} juillet 2021 et demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 9

Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Décide que le loyer du logement haut au 274 avenue de la Montagne est fixé à 599 € à compter du 1er Juillet 2021.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Michel LOUP,

Président du CCAS de Valros



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le huit décembre, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président**.

Date de convocation : 04 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 11

Étaient présents : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Patricia Fermin, Georges Guirlinger, Marie-Catherine Goffin, Sandrine Huillet-Brax, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilyne Privat.

Procurations : néant.

Absents excusés : Simone Bonnet, Carmen Roméro.

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 2021000006

Objet : Autorisation dépenses investissement 2022

Monsieur le Président informe le Conseil d'Administration que dans l'attente du vote du budget, le Centre Communal d'Action Sociale doit pouvoir payer des dépenses d'investissements.

M. le Président rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Jusqu'à l'adoption du budget l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

M. le Président informe le conseil que le montant budgétisé pour les dépenses d'investissement concernant le budget du CCAS en 2021 était de : **63 260, 96€** (hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au conseil d'administration de faire application de cet article à hauteur de **15 815,24 €**.

M. le Président demande au Conseil de bien vouloir délibérer.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 9

Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Décide :

- **d'autoriser** le Président à procéder aux dépenses d'investissement concernant le budget du CCAS telles que présentées ci-dessus et dans le tableau annexé pour l'exercice 2022.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Michel LOUP,
Président du CCAS de Valros



Envoyé en préfecture le 10/12/2021

Reçu en préfecture le 10/12/2021

Affiché le 10/12/2021



ID : 034-213403256-20211208-202100006CCAS-DE

COLLECTIVITE : CCAS de VALROS

BUDGET : BUDGET CCAS

GESTION 2021

Délibération spéciale – autorisation spéciale de mandatement en 2022 en investissement
dans la limite du 1/4 des crédits ouverts au budget 2021, dans l'attente du vote du budget primitif

| CHAPITRE | Article | LIBELLE | BUDGET 2021 : budget primitif + BS + DM | Calcul 25 % |
|---|---------|--|---|------------------|
| 16 - Emprunts et dettes assimilées | | Sous-Total | 1 260,96 | 315,24 |
| | 165 | Dépôts et cautionnements reçus | 1 260,96 | 315,24 |
| 20 - Immobilisations incorporelles | | Sous-Total | 5 000,00 | 1 250,00 |
| | 203 | Frais d'études | 5 000,00 | 1 250,00 |
| 21 - Immobilisations corporelles | | Sous-Total | 10 000,00 | 2 500,00 |
| | 2158 | Autres installations, matériel et outillage techniques | 10 000,00 | 2 500,00 |
| 23 - Immobilisations en cours | | Sous-Total | 46 000,00 | 11 500,00 |
| | 2313 | Constructions | 46 000,00 | 11 500,00 |
| 27 - Autres immobilisation financières | | Sous-Total | 1 000,00 | 250,00 |
| | 274 | Prêts | 1 000,00 | 250,00 |
| | | TOTAL GENERAL | 63 260,96 | 15 815,24 |

Valros le 08 décembre 2021

Visa de l'ordonnateur

Michel LOUP, Président



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 08 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un le huit décembre, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, Président**.

Date de convocation : 04 décembre 2021

Nombre de membres en exercice : 11

Etaient présents : Bernabela Aguila, Brigitte Ambal, Patricia Fermin, Georges Guirlinger, Marie-Catherine Goffin, Sandrine Huillet-Brax, Michel Loup, Patrick Martinez, Marilyne Privat.

Procurations : néant.

Absents excusés : Simone Bonnet, Carmen Roméro.

Secrétaire de séance : Bernabela Aguila

Délibération n° 2021000007

Objet : Loyers 2022

M. le Président rappelle au Conseil que plusieurs logements sont loués par le C.C.A.S. Il rappelle que le montant des loyers doit être réévalué chaque année sauf décision contraire du Conseil d'Administration.

M. le Président présente au Conseil la liste des logements concernés ainsi que le montant des loyers actuels.

Rappelant la situation économique actuelle, M. le Président demande au Conseil de se prononcer sur l'augmentation ou non de chacun des loyers. Il rappelle au Conseil la liste des logements concernés ainsi que le montant des loyers 2021 :

| | |
|-------------------------------|------------------------|
| Foyer Marthe ARRIVAT : | 2021 |
| Logement haut | 599 € |
| Logement bas gauche | 421 € |
| Logement bas droite | 395 € |
| Ramonétage | vide – travaux à venir |

M. le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir délibérer sur le montant des loyers pour 2022.

LE CONSEIL, à l'unanimité des membres présents ou représentés,
Contre : 0 - Absentions : 0 - Pour : 9

Où l'exposé du Président du Centre Communal d'Action Sociale et après avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Décide que les loyers ne seront pas réévalués en 2022 et seront les suivants :

| | |
|-------------------------------|-----------------|
| Foyer Marthe ARRIVAT : | 2022 |
| Logement haut | 599 € |
| Logement bas gauche | 421 € |
| Logement bas droite | 395 € |
| Ramonétage | travaux à venir |

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,
Michel LOUP,
Président du CCAS de Valros

